

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2025

142x25

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION 13 (GROUPE ADDAP13)

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le Groupe Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des Actions de Prévention 13 (Groupe ADDAP13) sis : Le Nautile, 15 chemin des Jonquilles 13013 MARSEILLE

. NOM de la Présidente : Mme Chantal VERAY VAISSE

. Numéro de SIRET : 775 559 925 000 42

dont l'objectif est de conduire des actions visant à prévenir la marginalisation des jeunes de 11/21 ans et faciliter leur insertion et celle de leur famille, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse.

Il convient de préciser que la présence de l'ADDAP 13 sur la commune représente 2 agents (1 Éducateur spécialisé et 1 Animateur de prévention) à temps complet sur le territoire.

Afin de favoriser le développement de leurs actions, accueillir les jeunes ou familles les éducateurs disposent d'un local situé à la Gavotte 89 avenue François Mitterrand (13170 Les Pennes Mirabeau).

Le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2025 : 8100 €

La subvention concerne les actions suivantes :

1. 20 Sorties éducatives et animations de proximité en direction des jeunes de 11/17 ans et des familles
2. Participation aux activités de la ville ou en lien avec un partenaire
3. Chantier éducatif rémunéré (1 chantier par an durant 1 semaine soit 35 heures) à destination de 5 jeunes de 16 à 21 ans en 2025
4. Présences sociales dans les quartiers l'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes en journée ou nocturne.
5. Projet MOUVE (mobilisation, orientation, utilité, valorisation et engagement) dispositif qui s'inscrit dans la démarche de service civique
6. Accompagnements et suivis des jeunes Pennois en situation de détresse (urgence)
7. Présence au sein du collège J. Monod afin de rencontrer les élèves et participation aux instances de suivi.
8. Dans le cadre du partenariat avec le collège J. Monod, ateliers d'échanges et de réflexion

1 jeudi par mois avec les élèves identifiés au préalable suite à leur comportement et en lien avec les conseillers principaux d'éducation.

9. Renforcer les actions collectives au sein du nouveau local.

10. Développer des ateliers de remobilisations par le sport, principalement en utilisant le support lutte et judo au sein du dojo mis à disposition de la ville et développer des sorties éducatives avec le groupe de jeunes participant à ces ateliers.

11. Développer des projets spécifiques " filles " afin d'approcher le public féminin, peu visible et de créer la relation éducative.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et pris connaissance du travail réalisé par les éducateurs de l'ADDAP13 sur la commune,

– APPROUVE l'attribution d'une subvention au Groupe Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des actions 13 (Groupe ADDAP13) d'un montant de : 8100 € au titre de l'exercice 2025.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29 – M. PASQUALETTO AMIEL ne participe pas au vote

CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL